

BUDGET PRIMITIF 2018

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif.

Cette note expose donc les principaux marqueurs du budget 2018 en distinguant le budget principal des budgets annexes.

BUDGET PRINCIPAL

L'année 2018 est notamment marquée par la prise de compétence GEMAPI et le développement des compétences liées au tourisme ou aux projets urbains, ainsi que par la poursuite de la mutualisation des services (commande publique, DSTI). Ces éléments vont intégrer le budget principal en dépenses et en recettes et expliquer les augmentations du budget de fonctionnement entre 2017 et 2018.

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget principal s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à hauteur de 87M€.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 3.6 M€ entre 2017 et 2018, soit +4.3%. Cette augmentation est pour une part importante (1.6 M€) liée aux remboursements des communes suite à la mutualisation des services (Commande Publique, Urbanisme, projets urbains, DSTI).

Hors mutualisation, les recettes sont en hausse de 2M€, soit 2.4%. Cette augmentation s'explique par l'arrêt du prélèvement opéré par l'Etat sur les recettes de DGF (après 5 années consécutives, et une perte de 6M€ de DGF pour la Communauté d'Agglomération), et surtout par la dynamique des recettes fiscales. En effet, tout en maintenant ses taux d'imposition inchangés pour la septième année consécutive, la Communauté d'Agglomération devrait bénéficier d'une augmentation de ses recettes fiscales du fait de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition fixée par l'Etat (+0.9%) et également grâce à son attractivité économique et à l'augmentation de sa population. Globalement, il est prévu au budget 2018 une hausse de 3% des recettes de fiscalité économique (soit +0.9 M€), et 2% sur la fiscalité ménages (+0.4M€). La taxe de séjour, recette encaissée par l'agglomération depuis 2017 et affectée au financement de la promotion du tourisme, est prévue à hauteur de 2M€ pour 2018.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, elles évoluent globalement de 3 M€, soit une hausse de 4.3% entre 2017 et 2018. Cette augmentation provient essentiellement du développement des nouvelles compétences (GEMAPI, tourisme) et de la mutualisation des services (compensée par des recettes). En neutralisant ces 2 éléments, la hausse des charges de fonctionnement sur le budget

principal est limitée à 0.8%, augmentation respectant la norme d'évolution maximum des dépenses (1.2%) définie par l'État dans le cadre de la loi de Programmation des Finances Publiques.

De façon plus détaillée, une stabilisation des intérêts de la dette à hauteur de 0.3M€ est prévue sur 2018. Les subventions ordinaires prévues au budget 2018 sont stabilisées à leurs niveaux de 2017.

Hors mutualisation, et remboursements divers sur masse salariale (mise à disposition, postes financés, ..) la masse salariale du budget principal évoluera de 1.2% entre 2017 et 2018 soit une hausse quasi exclusivement liée au glissement vieillesse technicité et donc une maîtrise forte des dépenses de personnel.

L'évolution des charges à caractère général (hors nouvelles compétences) est contenue à +1.2%, soit une hausse de 80 K€. Un budget de 600 K€ (dont 400 K€ de dépenses nouvelles) est prévu pour faire face aux obligations liées à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, et 2.2 M€ (budget en hausse de 170 K€) sur les actions liées au tourisme (promotion et espaces congrès).

Au final, la dynamique retrouvée des recettes fiscales ainsi que la maîtrise des charges de fonctionnement permet une augmentation de l'autofinancement de 0.6M€ par rapport à l'année 2017.

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle maintient un haut niveau d'investissements sur l'année 2018. Hors remboursement de la dette, elle va investir 40 M€ sur l'ensemble de ses compétences, soit directement ou en accompagnement des différents partenaires. Parmi, les investissements les plus importants, il convient de citer l'accompagnement des bailleurs sociaux dans la construction de logements à hauteur de 4M€, la création de pistes cyclables à hauteur de 1M€, le démarrage des opérations du nouveau conservatoire (1.9M€) et du pôle d'échange multimodal (1.4M€), ainsi que l'accompagnement du Grand Port Maritime dans son développement (0.6M€), et de l'Université au travers de la réhabilitation énergétique des bâtiments (1.8 M€). Des investissements sont également prévus dans le cadre des travaux PAPI (3.9 M€), des travaux sur la cité des métiers (1 M€), ou pour la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage des Artichauts (0.8 M€). Dans le cadre des projets urbains, des investissements sur l'opération Joffre/Rompsay sont prévus à hauteur de 2.1M€, ainsi que 0.9M€ pour le projet Espace Gare.

Ces investissements seront financés à plus de 50% par l'autofinancement et par les résultats financiers des années antérieures. Le financement complémentaire des investissements sera assuré par des recettes de FCTVA et subventions diverses, ainsi qu'un emprunt maximum de 12 M€.

BUDGETS ANNEXES

Neuf budgets annexes individualisent les dépenses et recettes de certaines compétences de la Communauté d'Agglomération : Production d'eau, assainissement, Mobilité-Transports, Gestion des déchets, développement économique, technopole, zones d'activités économiques, office du tourisme communautaire de Châtelaiillon-Plage.

1- Budget annexe Production d'eau

Ce budget rassemble principalement les dépenses liées à l'exploitation de l'usine de production d'eau de Coulonge. Les charges de fonctionnement (1.8M€) sont stables sur l'exercice 2018 et concernent essentiellement la rémunération de l'exploitant de l'usine (1.1 M€ pour 2018). Le financement de ce budget est assuré par la vente d'eau (2.6M€), recette stable par rapport à 2017.

L'autofinancement 2018 s'élève à 621 K€, montant suffisant pour financer les investissements prévus au budget sans avoir besoin de recourir à l'emprunt.

Les investissements 2018 sont prévus à hauteur de 1 M€ afin de renforcer les équipements de l'usine de production d'eau, mais également pour renouveler les canalisations d'approvisionnement en eau. Des provisions sont parallèlement constituées pour financer les futurs travaux de modernisation de l'usine.

2- Budget Assainissement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour 2018 à 11.8 M€, en baisse de 0.5M€ par rapport à 2017. La diminution des intérêts de la dette (taux d'intérêt relativement bas) et l'optimisation des charges à caractère général (- 400 K€) expliquent cette baisse des dépenses. La masse salariale du budget assainissement pèse 5.6 M€, représentant quasiment 50% des charges totales, est stable par rapport à 2017.

Ce budget est principalement financé par la redevance assainissement (16M€, montant stable par rapport à 2017), et par les participations à l'assainissement collectif (1.8 M€).

La stabilisation des recettes ainsi que les efforts de gestion associés permettent de dégager un autofinancement de 7.7M€, en hausse de 0.4M€ par rapport à 2017.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 10.1 M€ et se concentrent essentiellement sur les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et les postes de pompage (6.2 M€), et le démarrage des travaux liés à la desserte en assainissement de la commune d'Yves (2 M€). Ils sont intégralement financés par l'autofinancement (7 M€), et le FCTVA. Aucun emprunt n'est nécessaire sur l'année 2018 pour équilibrer la section d'investissement.

3- Budget Mobilité Transports

Le budget mobilité transports est essentiellement financé par le versement transports (22.8 M€, en hausse de 0.5M€ par rapport à 2017) et par les recettes du réseau de transports (6.1M€, en hausse de 0.5M€).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 29.2 M€, en hausse de 2.2M€ par rapport à 2017, et sont principalement constituées (à hauteur de 26.3 M€) des charges liées aux opérateurs du réseau de transports : bus, vélos, bateaux, véhicules électriques. L'augmentation des dépenses de fonctionnement est la conséquence de la mise en œuvre du nouveau réseau de bus courant 2017.

La dynamique des recettes, ainsi que l'optimisation des dépenses réalisées sur les 2 dernières années permettent de financer les dépenses supplémentaires tout en limitant la baisse de l'autofinancement. Ce dernier s'élèvera à 4.3 M€ en 2018, en baisse de 1.3M€, mais il reste suffisant pour financer les investissements sans recourir à l'emprunt.

Les investissements s'élèvent à 9 M€ et concernent le renouvellement de flotte de bus (2.2M€), le renouvellement des passeurs électriques (1.4 M€), les travaux d'aménagement de voirie pour le développement du réseau (0.8 M€), les travaux d'aménagement du P+R de Beaulieu (0.5M€), ou les investissements liés au déploiement du libre-service vélos (0.8M€). Ils sont financés intégralement par l'autofinancement et les résultats des années antérieures.

4- Budget Gestion des déchets

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 23.6 M€ en hausse de 0.6M€ par rapport à 2017. Cette augmentation est principalement liée aux modifications apportées dans le courant de l'année sur certains services de collecte, ainsi que sur la hausse de certains coût de traitement des déchets (bois notamment).

Ce budget est financé par la taxe d'enlèvement de ordures ménagères (19.4M€), et par des recettes propres (8.2M€) à l'activité du service (vente de matières, d'énergie, traitement des déchets de CYCLAD). L'autofinancement du budget s'élève à 4.6 M€ pour 2018.

Les investissements 2018 sont prévus à hauteur de 6.7 M€ et concernent essentiellement la fin des travaux de modernisation du centre de tri Altriane (1.8 M€), les acquisitions de matériels de pré collecte (1.3 M€), et les investissements liés au nouveau réseau des déchetteries (0.7M€).

5- Budget Développement économique

Ce budget regroupe la gestion de l'ensemble des bâtiments économiques (pépinières, hôtels d'entreprises), ainsi que les actions de développement économique (animation des filières économiques). Les actions liées à la technopole sont à partir de l'année 2018 isolées sans un budget annexe spécifique.

Le budget de fonctionnement s'élève à 3.8 M€ (hors autofinancement), dont 1.2 M€ pour la gestion des bâtiments économiques (pépinières et hôtels d'entreprises), et 1.2 M€ pour les actions de développement économique. Ce budget est en hausse de 0.3 M€ essentiellement liée au transfert de certaines actions de l'investissement vers le fonctionnement (études, subventions PULPE).

Les recettes proviennent des loyers encaissés sur les bâtiments économiques (1.8 M€) et d'une subvention d'équilibre du budget principal (3 M€, en hausse de 200 K€ par rapport à 2017).

Les investissements programmés s'élèvent à 4 M€, dont 0.5 M€ de prêts et avances remboursables aux entreprises dans le cadre du dispositif Calcium, ou 3 M€ de provisions pour des acquisitions et réhabilitations de bâtiments.

Ces investissements sont financés par l'autofinancement et un emprunt maximum de 0.7 M€.

6- Budget Technopole

Ce nouveau budget annexe regroupe l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la régie à autonomie financière technopole. Il s'élève à 657 K€, dont 280 K€ de dépenses de personnel. Les autres dépenses concernent les actions de communication, de prospection ou de formation en lien avec la technopole.

Le financement de ce budget annexe est assuré par une subvention du budget principal de 0.3 M€ et des subventions en provenance de la Région et du FEDER à hauteur de 0.3 M€.

7- Budget Zones d'activités économiques

Des acquisitions foncières et travaux à hauteur de 2.2 M€ sont prévus dans les zones d'activités économiques. Les principales opérations concernent la poursuite de l'aménagement du Parc Bas Carbonne Atlantech (0.5 M€), l'aménagement des zones d'activités de l'Aubreçay à Saint Xandre (0.15M€), la zone d'activités de Sainte Soulle (0.2M€), ou la zone de Corne Neuve à Dompierre (0.15M€). Ces travaux sont financés par la vente des terrains déjà aménagés.

8- Budgets annexes de l'Office de Tourisme Communautaire de Chatelaillon

La gestion de l'office de tourisme communautaire de Chatelaillon sous forme de régie à autonomie financière nécessite la création de 2 budgets annexes, l'un pour la promotion du tourisme (370K€ financé par une subvention du budget principal) et l'autre pour la gestion des activités commerciales (90 K€ liés à la billetterie et à la boutique).

Au global, la dynamique des recettes et l'optimisation des dépenses permettent de maintenir l'autofinancement du budget principal et des budgets annexes à un bon niveau. Ainsi, la Communauté d'Agglomération peut continuer à investir de façon importante sur le territoire communautaire (72 M€ pour l'année 2018) tout en préservant un niveau d'endettement faible et des marges de manœuvre pour financer l'important programme d'investissements à venir (Conservatoire, Pôle d'échange Multimodal, nouveau réseau des déchetteries, renouvellement des bus, ...)